

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION**

**AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE, NATHALIE LAVOIE, DIRECTRICE-GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION:

que le règlement numéro 464 intitulé :

« Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage dans le but permettre les habitations multifamiliales dans la zone H-7, d'accroître la hauteur permise des garages résidentiels à l'extérieur du périmètre urbain, de permettre une avancée des garages résidentiels adjacents dans la cour avant, de permettre une mixité d'usages et de l'entreposage extérieur dans les zones industrielles, d'ajuster l'affichage permis pour les usages publics et institutionnels ainsi que plusieurs modifications mineures »

est entré en vigueur le 26 avril 2023 à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Charlevoix.

Une copie du règlement numéro 464 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité au 306, chemin Cartier nord à Saint-Hilarion, aux heures régulières d'ouverture et est disponible à l'adresse internet suivante : <https://www.sainthilarion.ca/>.

DONNÉ À SAINT-HILARION, CE 19IÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS


NATHALIE LAVOIE,
DIRECTRICE-GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE